

CLASSE PREPARATOIRE A L'APPRENTISSAGE



Les Maisons Familiales proposent un parcours qui va permettre au jeune d'associer une formation professionnelle à une formation générale.

Condition d'accès :

- Etre âgé de 14 ans et sortir de classe de 4^e ou 15 ans
- Montrer une forte motivation pour un métier préparé en apprentissage
- Adhérer aux principes de fonctionnement de l'établissement (règles de vie, internat, ...)

Objectifs :

- Permettre à un jeune motivé par un métier, de renforcer ses connaissances en enseignement général tout en se préparant à l'entrée en apprentissage
- Consolider son choix professionnel ou se réorienter vers un autre métier
- Acquérir une expérience professionnelle par les stages réalisés en entreprise
- Responsabiliser le jeune dans sa formation et dans une vie de groupe
- Signer un contrat d'apprentissage à l'issue de l'année scolaire

Durée :

- Cycle sur un an pour les jeunes de 15 ans et ceux de 14 ans sortis de 4^e

Formation par alternance :

- 18 semaines à la Maison Familiale (630 heures)
- 18 semaines au sein d'une entreprise correspondant au métier envisagé par le jeune
- Respect des vacances scolaires

Statut :

Le jeune est sous statut scolaire avec l'obligation de signer une convention de stage avec un maître de stage habilité par la Direction Départementale du Travail.

Les élèves sont assurés par le CFA à la C.P.A.M. de Nantes, pour les accidents dont ils pourraient être victimes à la Maison Familiale, chez le maître de stage et au cours des allers et retours entre le domicile et le lieu de stage.